

DÉPARTEMENT DU GERS
MAIRIE
DE
SEYSSES-SAVES
32130

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-25

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de Seysses-Savès dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel TENNE, le Maire.

Etaient présents : Mme MAILLOTTE Manon, M. CAVAILLE Jean-Pierre, Mme FERNANDEZ Véronique, M. LAPALU Jean-Marc, M. MARTRES Francis, M. MASSARIN Philippe, Mme TARDIVO Sonia, M. TAULET Nicolas, Mme MORETTO Nathalie et Mme LAJOUS Catherine

Était absente excusée : néant

Secrétaire de séance : Mme LAJOUS Catherine

OBJET : Décision modificative

M. le maire rappelle au Conseil municipal qu'au mois de février, une délibération l'autorisant à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 a été faite comme suit :

Rénovation énergétique de la maison à louer, 121 route de Pompiac (2131) : 60 000.00€

Etudes thermiques (203) : 5 000.00€

Divers (2188) : 5 000.00€

Or lors du vote du budget primitif 2026, le conseil municipal a oublié d'abonder l'article 203.

M. le maire propose au conseil municipal de régulariser ainsi :

Article 2131 : -5 000.00 €

Article 203 : +5 000.00€

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité la proposition de M. le maire comme suit :

Article 2131 : -5 000.00 €

Article 203 : +5 000.00€

et autorise M. le maire à faire le nécessaire pour cette régularisation.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michel TENNE

